

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DECISION DU MAIRE N° 2023-D034

### Mise à disposition d'un local équestre sis Les Varennes - Activités équestres - Etrier Sarthois - saison 2023

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 du 03/07/2020, concernant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande de L'Etrier Sarthois de pratiquer une activité équestre sur l'espace de loisirs pendant la saison 2023,

### **DECIDE**

**Article 1** : La Commune met à disposition du centre équestre " L'Etrier Sarthois ", dont le siège social est à Le Mans (Sarthe) route de Tours, rond-point d'Antares, le bien immobilier suivant sis au lieu-dit " Les Varennes" appartenant à la Commune comprenant :

- un local équestre comprenant un logement et des écuries cadastré YH n°100
- une parcelle cadastré YH n° 100 pour partie pour une superficie de 99a 20ca
- une parcelle cadastré YH n°2 d'une superficie de 1ha 01a 60ca
- une parcelle cadastré YH n° 11 d'une superficie de 1ha 39a 60ca

**Article 2** : La durée de la mise à disposition est fixée du 1er juillet 2023 au 31 aout 2023.

**Article 3** : Le loyer de la mise à disposition mentionnée à l'article 1 de la présente décision est fixé à quatre cent euros (400 €) pour la période mentionnée à l'article 2.

**Article 4** : Une convention de mise à disposition du bien immobilier cité ci-dessus sera conclu entre la Commune et l'Etrier Sarthois

**Article 5** : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 26/06/2023

Le Maire,  
Monique TROTIN

